

MAIRIE D'AYSSENES

12430 AYSSENES



05-65-46-50-91

commune.ayssenes@wanadoo.fr

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Entre les soussignés :

La Commune d'AYSSENES, représentée » par Monsieur FABRE Jérôme, Maire,

Et

M (nom, prénom ou Raison sociale)-----

Domicilié -----

Agissant en qualité de : ⁽¹⁾

- Habitant permanent de la Commune
- Représentant d'association ayant le siège sur la Commune
- Autre personne physique
- Représentant d'association n'ayant pas le siège social sur la Commune
- Restaurateur, traiteur agissant dans le cadre de leurs activités commerciales

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

La Salle Poyvalente est louée du ----- au -----

A M -----

Les clés seront remises après état des lieux : entrée et sortie

MONTANT DE LA LOCATION : ⁽¹⁾

- Mise à disposition gratuite pour les associations ayant le siège social sur la commune
- 30€ pour les habitants permanents (+20€ de chauffage si besoin)
- 30€ pour les associations n'ayant pas de siège social sur la Commune (+20€ de chauffage si besoin)
- 150€ pour les autres personnes physiques et restaurateurs, traiteurs (+20€ de chauffage si besoin)
- 20€ si location de la chambre froide sous la maison de la Châtaigne

Une caution de 150€ sera demandée à toutes personnes utilisant la salle.

Elle devra être établie à l'ordre du Trésor Public et sera adressée à la Commune à la signature du contrat.

Les associations et personnes physiques devront faire parvenir, à la Commune, une attestation d'assurance avec la responsabilité physique.

REGLEMENT :

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur annexé à cette convention et s'engage à le respecter.

Fait à AYSSENES, le

« lu et approuvé »

**Le Maire,
Jérôme FABRE**

« lu et approuvé »

Le Locataire,

⁽¹⁾ : Rayer les mentions inutile